



Experts-comptables,
avocats, consultants :
sont-ils trop chers ?

AVEC LES AVOCATS, CHOISISSEZ UN CABINET À LA HAUTEUR DE VOS ENJEUX

La profession n'étant soumise à aucun barème, prenez garde à ne pas vous offrir un avocat surdimensionné pour vos besoins. Inutile de s'adresser à une star du barreau pour constituer une SAS, par exemple.

► Pourquoi leurs honoraires semblent-ils si opaques ?

Accusés, levez-vous ! À la différence des notaires, des huissiers et des avoués, les avocats n'ont pas de barème auquel soumettre leur rémunération. L'avocat fixe ses honoraires en toute liberté et les écarts de prix sont considérables : de 100 à 800 euros de l'heure selon le cabinet. Voire davantage pour quelques stars, car il n'existe aucun plafond. Cette absence de barème n'est pourtant pas une fatalité. La preuve, tous les pays ne sont pas logés à la même enseigne. En

Autriche et en Allemagne, les honoraires sont fixés par les pouvoirs publics. Les partisans français d'un tel système sont montés au créneau, mais ils se sont vite fait rappeler à l'ordre. Le Conseil de la concurrence a sanctionné les barreaux de Paris et de Versailles qui avaient édité, à titre indicatif, les tarifs moyens pratiqués.

► Comment s'informer des tarifs d'un avocat ?

L'avocat reste drapé dans une aura de mystère. Selon un test du magazine *Que choisir* effectué en novembre 2003, seulement deux avocats sur vingt ont annoncé leurs tarifs à la prise de rendez-vous par téléphone. Pourtant, « depuis un avis du Conseil national de la consommation du 21 décembre 2000, les avocats sont tenus d'afficher leurs honoraires dans leur cabinet ou de remettre à leurs clients un document tarifaire », souligne Thierry Wickers, président de la Conférence des bâtonniers.

► Les meilleurs sont-ils hors de prix ?

Un avocat trop cher, c'est souvent une erreur de casting. Inutile de s'adresser à une star du barreau pour faire rédiger un contrat de travail ou créer une SAS...

Reste que, entre les grandes structures anglo-saxonnes très chères et les petits cabinets d'inégale valeur, il est bien difficile de séparer le bon grain de l'ivraie. La règle d'or est de choisir un cabinet adapté à l'enjeu de ses affaires. Un créateur d'entreprise sera souvent chou-chouté dans une structure à taille humaine. Surtout si le fondateur de celle-ci, lui aussi, démarre. Le bon plan ? S'adresser à un transfuge d'un grand cabinet qui y a puisé une solide expérience et qui s'installe à son compte en proposant des tarifs nettement plus doux. Depuis que Daniel Kahn, ex-avocat du cabinet Cleary Gottlieb, a créé son propre cabinet, son taux horaire a nettement baissé, nous assure-t-il.

► Les prix flambent-ils ?

« Avec le passage à l'euro, les prix ont été arrondis vers le haut, lâche Valérie Crevecoeur, avocate à Rouen. Toutefois, l'éclatement de la bulle et l'absence de reprise économique ont stabilisé les taux, qui avaient connu une croissance exponentielle ces dernières années. » Certains pratiquent des tarifs plus doux. « Il nous arrive de faire des pondérations à la baisse pour les petites entreprises », confirme Philippe Rames, avocat associé du prestigieux cabinet Gide Loyrette Nouel. Aussi ne faut-il pas hésiter à négocier. Et sans complexe !

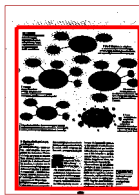


« Mon avocat me prenait pour une vache à lait. Il me facturait trois minutes de conseil au moindre appel... »

MICHEL DE GUILHERMIER,
PDG de Photoways, Courbevoie (92)

« Dès que je décrochais le téléphone, mon avocat parisien me facturait ses quelques minutes de conseil sur la base de 300 euros de l'heure. C'était insupportable ! Il me prenait vraiment pour une vache à lait. Désormais, je confie mes dossiers à Lyon Juriste, un cabinet lyonnais pluridisciplinaire dont les tarifs sont de 30 % inférieurs. L'état d'esprit est bien

différent : je ne suis pas facturé chaque fois que je demande une information par téléphone. La distance géographique n'est pas un handicap car mon interlocuteur et moi communiquons essentiellement par e-mail et par téléphone. Pour les questions complexes, nous nous voyons à Paris, car il y monte très souvent pour rencontrer ses clients. »



LES CABINETS D'AVOCATS D'AFFAIRES

Suivant la notoriété, la localisation du cabinet et l'expérience de l'avocat, l'amplitude des honoraires va de 150 euros à plus de 500 euros de l'heure.



► Suite à l'affaire Enron, les « Big Four » se sont restructurés pour exercer leur activité juridique. Ils sont les cabinets des multinationales, mais proposent également une offre ciblée aux PME.



► Originaires de pays à forte culture juridique, ils sont à la pointe en matière de développement technologique et offrent à leurs clients des prestations de qualité.



► Ils constituent les concurrents directs des « Big Four » et des cabinets anglo-saxons, d'autant qu'ils disposent pour la plupart de filiales ou de réseaux à l'étranger.



► Ces cabinets ont bâti leur réputation à l'occasion d'opérations médiatisées menées avec brio par leurs fondateurs. Ils sont de taille modeste, mais leurs honoraires sont à la hauteur de leur prestige.



► Ils sont multidisciplinaires ou spécialisés, exercent en solo ou à plusieurs. Certains sont des transfuges de grands cabinets qui ont un goût prononcé pour la liberté.

► Quel mode de paiement privilégier ?

LE PAIEMENT À L'HEURE : « Time is money. » Sauf exception, tous proposent une facturation à l'heure. « A Paris, on compte en tranches fines : de cinq à trente minutes en passant par le dixième d'heure ! En province, la relation avec le client ne permet généralement pas d'aller aussi loin dans la précision du temps passé », constate Caura Barszcz, auteur du *Guide des cabinets d'avocats d'affaires* (Editions du Management et de L'Expansion).

LE PRINCIPE DU FORFAIT : Les formules d'abonnement annuel sont passées

dans les usages pour le secrétariat juridique et les questions de droit du travail. « Fidal m'adresse une facture de 5 300 euros par an pour



GARY SHUBERT,
avocat associé, Shubert Collin et associés,
350 euros de l'heure

« **Le premier rendez-vous** n'est jamais facturé. Tant pis si nous ne revoyons plus le chef d'entreprise car cela fait partie des investissements du cabinet. Mais certains clients nous sont fidèles depuis vingt ans. »

la tenue de l'assemblée générale et des conseils d'administration de ma société ainsi que les déclarations fiscales, ce qui me semble tout à fait honnête », estime Bernard Warrain, le patron de la Maison Reignier au Mans, une épicerie fine de vingt salariés. « Pour toiletter les conditions générales de vente à la suite de la circulaire Dutreil, je propose un forfait car il s'agit d'une mission récurrente, explique Catherine Guigou, avocate au cabinet marseillais Magellan. Dans les dossiers complexes, l'estimation initiale n'exclut pas un surcoût dû à

SUR LE WEB

lentreprise.com

► Où trouver des conseils juridiques gratuits ?

Principale source : Juristes Associés, la revue des professionnels du droit